



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.4/49/1
26 septembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

Quarante-neuvième session
COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION
(QUATRIÈME COMMISSION)

QUESTIONS RENVOYÉES À LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION (QUATRIÈME COMMISSION)

Lettre datée du 23 septembre 1994, adressée au Président
de la Commission des questions politiques spéciales et de
la décolonisation (Quatrième Commission) par le Président
de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des décisions prises par l'Assemblée générale à la 3e séance plénière de sa quarante-neuvième session au sujet du renvoi de questions à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

Je me permets également d'appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/49/250). Ces recommandations ont été approuvées par l'Assemblée générale, toujours à sa 3e séance plénière.

J'aimerais en outre appeler votre attention sur le paragraphe 36 de la section IV et sur le passage pertinent du paragraphe 44 de la section V du rapport concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

J'apprécierais vivement votre coopération à cet égard.

(Signé) Amara ESSY

Annexe

QUESTIONS RENVOYÉES À LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION (QUATRIÈME COMMISSION)

1. Protection et sécurité des petits États (point 74).
2. Effets des rayonnements ionisants (point 75).
3. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 76).
4. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 77).
5. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 78).
6. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 79).
7. Questions relatives à l'information (point 80).
8. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 81).
9. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale (point 82).
10. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 83).
11. Rapport du Conseil économique et social [chapitres V (sect. C) et IX] (point 12).

[L'Assemblée générale a décidé que le chapitre IX serait également renvoyé aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions.]

12. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 84).
13. Science et paix (point 85).
14. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (point 86).

15. Question du réexamen de l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (point 147).
16. La situation dans les territoires occupés de Croatie (point 148).
17. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18).

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial (A/49/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon que l'Assemblée générale puisse examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.]

18. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 45).

[L'Assemblée a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.]
